



LES AMIS de LEWIS

Association De Conseil en Education Canine, Agility et Protection Animale,
à but non lucratif, Régie par la loi de 1901

Déclaration à la Préfecture de Dijon, en date du 27 Février 2010

Sous le N° W212005167

SIRET 809 802 267 00017

Reconnue d'Intérêt Général, en date du 23 Mai 2014

Bulletin d'adhésion annuel

Adhérer aux Amis de Lewis, c'est :

bénéficier de cours d'éducation canine et d'agility, animés par des bénévoles pour les adhérents « éducation » ;

donner plus de poids à notre association dans ses actions auprès des pouvoirs publics, des partenaires et de tous ceux qui peuvent contribuer à la **Protection Animale en devenant membre bienfaiteur** ;

nous aider à sauver des chiens en difficultés, prises en charge totales ;

être mieux informé grâce à notre site internet ; **www.lesamisdelewis.fr**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél domicile :

Tél portable :

E-mail :

***A ne remplir que pour les Adhérents éducation**

Déclare avoir lu et m'engage à respecter le règlement intérieur.

Votre chien :

Nom :

Sexe : M F

Date de naissance :

Race :

N° identification :

Des photos de vous ou de votre chien peuvent être prises pendant les leçons ou lors de manifestations. Si vous ne souhaitez pas que ces photos apparaissent éventuellement

sur le site des « Amis de Lewis » ? cochez la case

Je souhaite adhérer à la section conseil en éducation canine/Agility pour une cotisation de 100 € (*)

Je souhaite devenir **ADHERENT BIENFAITEUR**, je fais un don (* / **)

20 €

50 €

100 €

Autre somme..... €

5 € par mois

10 € par mois

20 € par mois

Autre somme..... € par mois

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

Paiement de € Espèces

Chèque (à l'ordre de : « Les Amis de Lewis »)

Paiement par Paypal (via notre site, rubrique « faire un don »)

Virement (contacter l'association)

Date

Signature

Les Amis de Lewis
6 rue Tescelin Le ROUX
21121 Fontaine les Dijon
Tél : 06 84 07 84 92 ou 06 84 63 74 45
www.lesamisdelewis.fr

Les Amis de Lewis vous remercient

* Le statut d'adhérent bienfaiteur est valable un an à compter de la date de versement. Pour les adhérents éducation/agility, l'adhésion démarre à la date du premier cours, elle est valable un an à compter de cette date.

** L'obtention du statut d'adhérent bienfaiteur nécessite un don annuelle d'au moins 20€